Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande

Band: 69 (1943)

Heft: 25

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 05.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

urbaines n'aboutissent généralement que 10, 20 ou 50 ans plus tard. Et, Messieurs, il faut vous en pénétrer et ne jamais l'oublier.

* *

Avant de conclure, Messieurs, je vous demanderai de penser à l'élévation, au caractère, à la splendeur des réalisations du temps où seules la pelle et la pioche de l'homme permettaient de s'attaquer à l'aménagement d'un site et créer de la beauté.

Voyez dans l'Antiquité, voyez au Moyen Age, voyez à la Renaissance, voyez partout à l'étranger comme dans nos petites cités suisses et, voyez aujourd'hui, aussi paradoxal que cela puisse paraître, à notre époque de machinisme intensif où machines d'extraction, grues motorisées, camions, tracteurs et compresseurs se disputent le privilège de remuer la pierre et la terre, voyez nos pauvres réalisations.

En dehors des ouvrages d'art parfois considérables et strictement utilitaires, rarement il n'est consenti le moindre sacrifice à la beauté. Etroitesse et mesquinerie fleurissent et bâtiments, quais, terrasses, parcs, avenues, places, toutes productions nouvelles s'étiolent trop souvent dans une banale indigence.

Tout est mesure, il doit y avoir un rapport entre les moyens de production du jour, entre le standard de vie d'un peuple et le tracé, l'expression architecturale de ses villes et de ses campagnes. Il pourrait y avoir danger à tout sacrifier à la construction sans grandeur ou à l'étroit matérialisme du confort. Ce serait, comme disait Guadet, ne voir dans l'architecture que l'utile, ce serait peut-être renoncer à toute civilisation.

Nous avons en Suisse, cette chance inespérée et, je le souhaite, définitive, d'échapper aux destructions massives qui s'acharnent sur nos grands voisins. Chez ceux-ci, les reconstructions, du fait de leur ampleur, se décideront selon l'esprit du jour et subiront tous les effets heureux de l'ère nouvelle vers laquelle nous tendons.

Alors, dans nos villes privilégiées, nous aurons également une grande tâche à accomplir pour nous tenir à l'unisson. Si l'industrie fait nécessairement de gros efforts pour se maintenir ou dépasser le niveau international de production, il sera indispensable que nos villes, nos campagnes comme nos centres touristiques entreprennent une mise à jour de même envergure, dans le cadre des grands travaux de notre siècle de vitesse et de mouvement.

Et dans l'épanouissement des temps nouveaux, dans l'espérance, nous verrons apparaître l'aube de cette résurrection qui permettra à l'impérissable civilisation occidentale de se retrouver, dans un cadre idéal de beauté et dans la magnificence de la joie de vivre, de voir et de penser.

Loin de moi l'utopie, Messieurs, loin de moi le désir de sacrifier au culte de l'image, au culte du colossal, mais je souhaite qu'un peu de raison, qu'un peu de lyrisme, qu'un souffle de grandeur réveillent la torpeur d'un monde où toutes les audaces sont réservées aux industries et aux techniques; je souhaite qu'un élan de noblesse et de beauté vous pénètre et vous soulève, dans l'ambition, la foi et l'harmonie, pour arriver au but suprême: préparer l'avenir pour les plus grandes satisfactions matérielles et les aspirations esthétiques et spirituelles du pays.

SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

Procès-verbal de la 58^{mc} Assemblée générale, le samedi 11 septembre 1943, à 15 h. 30, au Kursaal, à Genève.

(Suite et fin).1

b) Rapport de gestion du président. (Suite)

2. Effectif de la Société.

La S. I. A. comptait, au 10 septembre 1943, 2706 membres, chiffre accusant une augmentation de 38 unités par rapport à l'effectif au 21 août 1942. La répartition des membres selon leur genre d'activité s'établit comme suit :

Architectes		y Des	14.											766	
Ingénieurs	du génie	civil												986	
Ingénieurs	électriciei	ns .										4		305	
Ingénieurs	mécanicie	ens .	1											464	
Ingénieurs	du génie	rural	et	in	igé	ni	eu	rs	ge	éoi	mè	tre	es	105	
Ingénieurs	chimistes	et di	iver	S										80	
														2706	

Le comité central saisit cette occasion pour insister auprès des sections afin qu'elles fassent tous leurs efforts en vue d'augmenter le nombre de leurs adhérents; la Société suisse des ingénieurs et des architectes ne continuera à remplir avec succès les missions qu'elle poursuit que dans la mesure où elle pourra s'appuyer sur un effectif toujours plus important.

3. Activité du comité central.

Depuis la dernière assemblée générale du 22 août 1942, le comité central a tenu sept séances plénières, au cours desquelles il a expédié les affaires courantes. Une série de questions ont été liquidées soit par les délégations du comité, soit directement par le président et le secrétaire.

a) Mesures relatives à l'économie de guerre.

Le comité central s'est occupé de diverses questions concernant, entre autres, l'économie des matériaux et la normalisation dans le bâtiment. Il a pris part à une conférence présidée par M. le conseiller fédéral Dr Kobelt sur la colonisation intérieure et les habitations économiques ; il s'est occupé également de la normalisation des bois, en accord avec les instances compétentes de l'Office de guerre pour l'industrie et le travail.

b) Voyage d'études en Allemagne.

Le comité central donnant suite à une invitation du V. D. I., a délégué en Allemagne son président et son secrétaire, accompagné du chef du bureau des constructions, d'un représentant de la Société suisse des entrepreneurs et d'un représentant du délégué du Conseil fédéral aux occasions de travail. Cette commission avait pour but de recueillir des renseignements sur les dispositions prises par l'Allemagne dans le domaine de l'économie des constructions et dans l'emploi rationnel des matériaux encore disponibles dans ce pays.

Au cours d'un voyage de cinq jours à Berlin et Munich, nos délégués, grâce à l'aimable intervention du V. D. I., ont pu se procurer une foule de documents et de renseignements des plus précieux. Le secrétaire a d'ailleurs exposé les résultats de ce voyage lors de la conférence des présidents qui eut lieu le 24 octobre 1942. Un rapport écrit a également été adressé aux autorités de notre pays intéressées à ces pro-

¹ Voir Bulletin technique du 27 novembre 1943, p. 322.

blèmes, ainsi qu'au délégué du Conseil fédéral aux occasions de travail.

c) Bureau des constructions.

La S. I. A. continue à être représentée dans la direction de ce bureau, par M. R. Eichenberger, ingénieur, membre du comité central.

d) Service fédéral du contrôle des prix.

Les nombreux pourparlers avec le Service fédéral du contrôle des prix ont eu leur aboutissement dans une ordonnance fédérale nº 643 A/42, datée du 17 novembre 1942, qui fixe la façon nouvelle de calculer les honoraires pour les travaux d'architecture et du génie civil. Au cours de ces discussions, le comité central a cherché à défendre le point de vue que l'augmentation du coût de la construction devait justifier un relèvement des honoraires de même valeur relative. Le Service fédéral du contrôle des prix ne s'est cependant pas rallié à cette thèse ; en définitive, et à la suite d'un échange important de correspondance et de diverses conférences, le comité central est tout de même parvenu à ramener les exigences primitives de l'Office en question à une mesure qui lui a paru acceptable et dont il a été donné connaissance aux sections par une circulaire.

En ce qui concerne le tarif des honoraires calculés selon le temps employé, l'ordonnance précitée autorisait une augmentation de 5 % seulement des tarifs en vigueur. Le comité central estimant cette augmentation nettement insuffisante, a immédiatement entamé de nouveaux pourparlers avec l'Office en question, qui ont abouti aux résultats suivants : à partir du 1er octobre prochain les augmentations du tarif B, autorisées par le dit Office sont les suivantes :

A.	Ingénieurs :	Ingénieur	en chef					augmentation	5	%
		Ingénieur								%
		Ingénieur	assistant	; .))	20	%
		Technicien	s et aut	res	em	ple)ye	és »	20	%
В.	Architectes:	Pour l'arc	hitecte			1		»	5	%
		Pour l'em	ployé))	20	%

En outre, le comité central a obtenu de l'Office du contrôle des prix qu'il renonce pour le moment à imposer une plus grande réduction des honoraires calculés selon le tarif A, que celle qui découle de l'ordonnance 643 actuellement en vigueur. Les discussions sur ce point avec le dit Office sont encore en

e) Abonnement aux ordonnances et recommandations de l'Office fédéral de guerre, dans le domaine de la construction.

Le secrétariat a continué en 1943 le service de cet abonnement. Toutes les ordonnances et instructions de l'O. G. I. T. relatives à la construction sont adressées chaque mois à nos abonnés dont le nombre est resté sensiblement le même qu'en 1942

f) Création des occasions de travail.

Cette question a fait l'objet d'une nouvelle ordonnance fédérale du 6 août 1943 concernant l'exécution de l'arrêté qui règle la création de possibilités de travail pendant la crise consécutive à la guerre.

Le projet de cette ordonnance a été discuté par la commission fédérale des occasions de travail, dans laquelle la S. I. A. est représentée par son président. De son côté, la commission S. I. A. des occasions de travail a examiné ce projet au cours d'une conférence, à la suite de laquelle un exposé des points de vue de notre société a été adressé par lettre, en date du 19 juin 1943, à M. le conseiller fédéral Dr Kobelt, président de la commission fédérale.

La S. I. A. est représentée par son secrétaire dans une commission qui, à la demande du délégué aux occasions de travail, a pour mission de faire paraître une série de publications sur les possibilités de construction en temps de guerre.

Enfin le comité central a répondu aux questions de nature générale, concernant toujours la création des occasions de travail et qui ont été posées, soit par des membres, soit par des sections.

g) Protection du titre.

La question de la protection du titre pour les ingénieurs et les architectes n'a pas été exposée en séance plénière de la S. I. A. depuis l'assemblée des délégués du 18 octobre 1941. L'orateur rappelle les décisions de cette assemblée (voir procèsverbal dans le Bulletin technique nº 5 du 7 mars 1942).

Actuellement, deux cantons possèdent une réglementation légale, savoir le Tessin et le canton de Vaud. Fribourg a adopté une solution intermédiaire en protégeant le titre d'architecte au moyen d'un registre des professions. La Section genevoise a préparé un projet de loi qui n'a pas encore été discuté par les autorités cantonales; enfin, une action semblable doit actuellement être à l'étude dans le canton de Neuchâtel.

Le comité central a pris l'avis de la nouvelle commission S. I. A. pour la protection des titres, dans laquelle tous les intéressés à ce problème sont représentés. Cette commission comprend, en effet, non seulement des représentants des divers groupements de notre Société, intéressés à la protection des titres, mais aussi des personnalités touchant de près aux écoles techniques supérieures, à l'industrie et au monde des techniciens. Cette commission a constaté, une fois de plus, en plein accord avec le comité central, la grande complexité du problème ; elle estime que si la solution cherchée doit avant tout s'inspirer des besoins suisses, donc des conditions internes et propres à notre pays, elle ne saurait ignorer ce qui se fera, une fois la paix revenue, dans les pays avec lesquels il faudra fatalement reprendre contact, ce qui doit inciter à être à la fois prudent et patient.

Or, les cercles intéressés à cette réglementation future se sont montrés unanimement favorables à l'idée d'un accord selon lequel toute action serait momentanément suspendue de part et d'autre jusqu'à la fin de la guerre actuelle. Il faudrait alors profiter de cette sorte d'armistice pour rechercher un commun, dans le calme et la paix, une solution acceptable par tous. Bien entendu, cet armistice devrait être accepté et respecté non seulement par la S. I. A. et ses sections, mais aussi par les écoles techniques supérieures et moyennes. La commission S. I. A. pour la protection du titre, dans sa séance du 22 juin dernier, s'est ralliée à cette idée et l'assemblée des délégués de ce matin, après discussion, a adopté les résolutions suivantes qui répondent également aux désirs exprimés par la Société suisse des techniciens dans la lettre qu'elle a adressée au comité central en date du 10 août dernier.

1. Le comité central est autorisé à conclure avec l'Union suisse des techniciens et les autres intéressés à la protection des titres d'ingénieur et d'architecte un accord, dont la durée est provisoire-ment limitée à fin 1945, selon lequel chaque partie renoncerait à toute action séparée. Cet accord doit également s'étendre aux Hautes Ecoles techniques et aux Technica cantonaux.

2. Les sections de la S. I. A. renoncent pendant la durée de

cet accord à toute action tendant à l'introduction d'une protection

légale des titres sur le plan cantonal.

3. Le comité central reçoit mandat d'étudier d'entente avec l'Union suisse des techniciens et les autres intéressés à la protection des titres d'ingénieur et d'architecte une réglementation générale qui serait introduite tout d'abord sans protection légale.

Il faut espérer que cette question finira ainsi par entrer dans la voie des réalisations pratiques.

h) Cours organisés par la S. I. A.

Sous la présidence de M. Graemiger, ingénieur, cette commission a organisé un cours sur les constructions légères et les métaux légers. Ces conférences, qui ont eu lieu les 6 et 7 novembre 1942 dans les locaux de l'E. P. F. à Zurich, ont eu un plein succès ; elles ont réuni environ trois cents participants. Huit conférenciers, parmi lesquels un spécialiste allemand, y ont pris part. Grâce à la bonne volonté des industriels de notre pays et des administrations fédérales, une exposition complétant utilement ces conférences a pu être organisée dans les halles de l'Ecole polytechnique fédérale. Ces conférences ont été imprimées et sont mises à la disposition des intéressés par notre secrétariat.

i) Action en faveur de l'hôtellerie.

A la demande de la commission convoquée par l'Office fédéral des transports, M. le Dr A. Meili, architecte, a pris en main l'assainissement des stations hôtelières du pays. La S. I. A. est représentée dans une commission qui a surtout pour but de désigner les architectes devant être affectés à ce travail. Une décision a été prise récemment d'étendre cette action à d'autres stations hôtelières que celles primitivement envisagées.

j) Règles particulières pour la fabrication du béton.

A la demande de la section de Berne, le comité central a pris la décision d'établir de nouvelles conditions concernant la fabrication du béton. Le groupe professionnel S. I. A. des ingénieurs des ponts et charpentes a été chargé par le comité central d'étudier cette question; il vient de remettre son projet au comité central qui, d'accord avec l'assemblée des délégués de ce matin mettra ces normes provisoirement en vigueur et les soumettra à une prochaine assemblée des délégués pour discussion et approbation.

4. Commissions.

Les conseils d'honneur des sections n'ont eu, fort heureusement, que peu de cas à liquider.

Le conseil suisse d'honneur, présidé par M. E. Rybi, architecte, s'est occupé récemment d'une révision éventuelle des statuts actuels de nos conseils d'honneur.

La commission pour la Maison bourgeoise en Suisse, sous la présidence de M. M. Schucan, architecte, prépare une nouvelle édition du volume « Schaffhouse ».

La commission pour la création des possibilités de travail s'est occupée des nouvelles ordonnances fédérales.

La commission pour les concours d'architecture, dans une séance du 25 juin 1943, a liquidé les affaires courantes. Son président, M. F. Bräuning, architecte, s'est occupé d'une quantité de questions spéciales et le secrétariat continue sa statistique des concours.

La commission des normes a changé de président ; le titulaire actuel est M. A. Pestalozzi, architecte.

La commission des cours a organisé l'an dernier un cours sur les constructions légères et les métaux légers.

La commission du coup de bélier et des pertes de charge est à peu près arrivée au bout de ses travaux ; le rapport de la commission des pertes de charge sortira prochainement de presse et celui de la commission du coup de bélier a été déposé au secrétariat ainsi que le très important matériel d'essai.

La commission du plan d'aménagement national a été liquidée étant donné que les tâches qu'elle s'était imposées ont été reprises par l'Association suisse pour le plan d'aménagement national, créée récemment. La S. I. A. s'est occupée très activement de l'organisation de cette nouvelle association et notre secrétariat a été chargé de liquider les affaires courantes de cette association présidée par M. le conseiller national D[‡] A. Meili.

Commission pour l'étude des indemnités de renchérissement à accorder aux employés techniques.

A la demande de la section zurichoise, le comité central a nommé une commission spéciale qui, sous l'active présidence de M. A. Murset, architecte, a très rapidement mis sur pied des recommandations concernant les indemnités de renchérissement à accorder aux employés techniques.

Ces recommandations ont été dès lors mises à la disposition de tous nos membres.

Les indications contenues dans ce document sont basées sur les publications officielles concernant l'évolution du coût de la vie ainsi que sur l'accord intervenu le 10 juin 1942 entre les Associations patronales suisses et la Société suisse des commerçants, ainsi que l'Association suisse des contremaîtres. Ces décisions tiennent compte des études publiées par la commission consultative fédérale des salaires.

5. Groupes professionnels.

Le groupe professionnel des ingénieurs des ponts et charpentes a organisé, sous la présidence de M. le professeur Dr F. Stüssi, toute une série de séances et de conférences. Ce groupe s'est, en outre, occupé de la rédaction des normes provisoires pour le calcul et l'exécution des maçonneries en pierres naturelles et artificielles (formule n° 113) ainsi que de la mise sur pied du projet des conditions spéciales pour la fabrication du béton.

Le groupe professionnel des architectes pour les relations internationales a continué à fournir de la littérature technique aux prisonniers de guerre ; il aura d'ailleurs, à l'issue de cette réunion, son assemblée générale.

6. Conférence des présidents.

Au cours des conférences qui eurent lieu en octobre 1942 à Zurich, nous avons informé les présidents de l'état des pourparlers avec le Service fédéral du contrôle des prix en ce qui concerne le calcul des honoraires pour les travaux d'architecture et du génie civil. Cette conférence avait pour but principal de donner aux sections la possibilité de renseigner le comité central sur la façon dont les sections envisageaient la poursuite des discussions sur ce sujet. A cette occasion, le chef du bureau des constructions a renseigné les intéressés sur l'activité de son bureau.

7. Décisions de l'assemblée des délégués du 11 septembre 1943. Dans sa séance de ce matin, l'assemblée des délégués a pris les décisions suivantes :

1. Elle a enregistré la démission de trois des membres du comité central qui n'acceptaient pas une réélection, savoir :

M. Hans Naef, architecte, vice-président, membre du comité central depuis 1934;

M. Heinrich Waechter, ingénieur, membre du comité central depuis 1939 et

l'orateur, membre du comité central depuis 1934.

- 2. L'assemblée des délégués a renouvelé à l'unanimité le mandat des quatre membres du Comité central qui avaient accepté une réélection, savoir :
- M. A. Sutter, ingénieur cantonal en chef à Coire;
- M. R. Eichenberger, ingénieur-conseil à Berne;
- M. F. Gilliard, architecte à Lausanne;

M. M. Kopp, architecte à Zurich.

En outre, l'assemblée des délégués a désigné aux acclamations unanimes des présents, les trois nouveaux membres suivants du comité central:

- a) M. E. Choisy, ingénieur électricien, président des Services industriels de Genève et administrateur directeur de la Compagnie genevoise des tramways électriques;
- b) M. le Dr Max Angst, ingénieur, directeur de l'Aluminium A.-G., Neuhausen;
- c) M. le professeur Dr F. Stüssi, professeur à l'Ecole polytechnique fédérale à Zurich.

3. Enfin, l'assemblée des délégués a désigné par acclamations unanimes M. Max Kopp, architecte, membre du comité central depuis 1937, comme nouveau président central.

8. Secrétariat.

Le secrétariat a été particulièrement chargé, non seulement par les affaires courantes, mais aussi par des difficultés diverses qui sont la conséquence de l'économie de guerre.

Comme les locaux à la Parade-Platz s'étaient entre temps révélé nettement insuffisants, le secrétariat s'est installé en septembre 1942 à la Beethovenstrasse 1, à côté du Bâtiment des congrès, où il dispose de locaux notablement plus spacieux

et plus agréables qu'autrefois, et ce sans augmentation des dépenses de loyer.

L'orateur termine son rapport en adressant à ses collègues du comité central, aux membres et tout spécialement aux présidents des diverses commissions des groupes professionnels et des sections, ses remerciements les plus chaleureux pour la peine qu'ils se sont donnée en vue de résoudre au mieux des intérêts de la collectivité les tâches qui leur ont été confiées. Ces remerciements vont également au secrétaire ainsi qu'à tout le personnel placé sous ses ordres qui ont rempli leur mission, comme d'habitude, avec le maximum d'entrain et de conscience.

c) Propositions de l'assemblée des délégués.

M. Naef, architecte: Les sections de Berne et de Genève ont présenté à l'assemblée des délégués de ce jour une motion pour proposer à l'assemblée générale de conférer le titre de membre honoraire à M. Drh. c. R. Neeser, en reconnaissance

des services éminents qu'il a rendus à la S. I. A. Comme membre du comité central et pendant sa présidence, il a guidé les destinées de la société d'une manière remarquable; il a droit aux plus chaleureux remerciements et à la plus vive gratitude de la société.

L'assemblée approuve cette proposition par acclamation.

M. Neeser remercie pour cet honneur et répète qu'il ne résigne qu'à contre-cœur ses fonctions, qui, à côté d'un travail absorbant, lui ont apporté beaucoup de satisfactions.

M. le professeur D^r F. Stüssi demande à l'assistance d'exprimer la reconnaissance de la société aux membres du comité central qui se retirent, MM. H. Naef, architecte et H. Wachter, ingénieur, pour leurs services.

L'assemblée le fait également par acclamation.

d) Lieu et date de la prochaine assemblée générale.

M. Neeser, président: Lors de l'assemblée des délégués du 22 août 1942 à Schaffhouse, la section de Zurich s'était offerte à organiser l'assemblée générale de 1945. Cependant, l'Association des anciens élèves de l'Ecole polytechnique fédérale devant fêter en 1944 le jubilé de son 75° anniversaire à Zurich, la section de Zurich serait éventuellement disposée à céder à une autre section l'organisation de la prochaine assemblée générale, afin que les participants, qui se recrutent dans les mêmes milieux que ceux de l'Association, ne soient pas obligés de se rendre deux années de suite dans la même stille.

M. le professeur Dr F. Stüssi déclare expressément que la section de Zurich serait très heureuse de préparer la prochaine assemblée générale, et que c'est seulement par égard pour les participants qu'elle serait d'accord d'en laisser l'organisation à une autre section.

- M. Neeser, président, présente la proposition de l'assemblée des délégués, qui est de remettre au comité central la com-

pétence de fixer lui-même le lieu et la date de la 59e assemblée générale de 1945 après avoir pris l'avis des sections.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

e) Divers.

Il n'est pas présenté de propositions et la parole n'est pas demandée.

La partie administrative est terminée après lecture d'un télégramme de M. le conseiller fédéral Dr K. Kobelt, qui fait part de ses regrets d'être empêché de se joindre à l'assemblée et de ses vœux pour le succès de la journée.



Maurice Imer Conseil en matière de propriété intellectuelle

Après la partie administrative on entend deux conférences l'une de M. le professeur Eug. Pittard, de Genève, sur « L'art magnifique des temps préhistoriques », et l'autre de M. le conseiller fédéral Dr Philippe Etter sur « Schweizerische Kulturpolitik ».

Au banquet officiel du Kursaal, la nombreuse assistance fut saluée par le président de la section de Genève, M. A. Rossire, architecte. Prirent ensuite la parole le président M. Drh. c. R. Neeser, le président du Conseil d'Etat M. Lachenal et le président du Conseil scolaire suisse M. A. Rohn. Après le banquet, un charmant groupe costumé vint jouer une suite de vieilles chansons et de vieilles danses genevoises. Puis vinrent quelques sketches où l'on plaisanta spirituellement toutes sortes de sujets d'ordre professionnel. Les participants restèrent, dans une cordiale atmosphère, à danser et à deviser jusqu'à l'aube.

Le dimanche matin, ils eurent l'occasion de parcourir la vieille cité en groupes sous la direction de guides avisés, et de visiter quelques expositions intéressantes au Musée d'art et d'histoire, au Musée Rath ou au Musée de l'Athénée. Il y eut ensuite une réception officielle par les autorités du canton et de la ville au foyer du théâtre. Les paroles de bienvenue et de remerciements furent échangées entre le conseiller administratif M. Peney et le président M. M. Kopp. Le dîner fut servi au parc des Eaux-Vives, et l'après-midi on put faire un tour en bateau par un temps magnifique.

Lundi, quelques visites intéressantes furent organisées par la section de Genève, et l'après-midi fut réservé à la visite

du barrage et de la centrale de Verbois.

Ces journées, brillamment passées dans toutes leurs manifestations, laissèrent aux participants le meilleur souvenir. Grâce à l'excellente préparation de la section de Genève, la 58^e assemblée générale peut être rangée au nombre des mieux réussies de la S. I. A.

Zurich, le 11 octobre 1943.

Le secrétaire : P.-E. Soutter.

NÉCROLOGIE

Maurice Imer

Conseil en matière de propriété intellectuelle. 1880-1943.

Le 24 novembre est décédé, à Genève, après une courte maladie, M. Maurice Imer, membre du Conseil d'administration de la Société anonyme du Bulletin technique de la Suisse romande et vice-président du Comité de patronage de notre périodique.